



## **CERTIFICAT DE CONFORMITE.**

Nous, **SAVONNERIE DE L'ATLANTIQUE**, certifions que les savons, les produits d'hygiène, de toilette et produits cosmétiques qui sont fabriqués par nos soins sont conformes aux réglementations Française et Européenne (directive 76/768/CE et amendements) relatives à la commercialisation des produits cosmétiques.

A ce titre, ces produits ne devant pas présenter de danger pour la santé humaine conformément à la réglementation, ne sont pas considérés et classés en tant que « substances ou préparations dangereuses » et ne sont donc pas soumis à l'obligation d'une fiche de sécurité, comme défini dans la directive 99/45/CE ;

Le positionnement marketing de produits, en particulier de certains savons dans les rayons entretiens des distributeurs n'influence en aucuns cas le positionnement réglementaire tel que défini dans la directive 99/45/CE.

Fait le 17/03/2006 10:03

Dr. Pascal MARCHAL  
Directeur Qualité & Développement.